

**QU'EST-CE QU'UN PRODUIT STRUCTURE ?**

Un produit structuré est **la combinaison d'un placement et d'une stratégie sur dérivés**, disponible via différents véhicules d'investissement tels que :

- les titres de créance négociables à court terme structurés (TNCT structurés), les Euro medium term notes (EMTN), les certificats, les obligations structurées et les titres de créance négociables à moyen terme structurés (TNMT structurés), tous émis principalement par des établissements financiers,
- les organismes de placement collectif à formule (« OPC » à formule). Cette fiche ne couvre pas les « OPC » à formule qui font l'objet d'une fiche dédiée séparée.

En fonction de l'objectif d'investissement du produit structuré, les intérêts résultant de la partie « placement » sont utilisés pour acheter la partie « stratégie sur dérivé » et :

- soit **assurer la garantie ou la protection du capital investi**. Le remboursement en tout ou partie du capital investi à la date de maturité est alors assuré par l'émetteur ou son garant, excepté en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de ces derniers ;
- soit **améliorer le rendement d'un produit structuré dont le capital n'est pas garanti**.

La garantie ou la protection du capital investi sont assurées par l'émetteur ou son garant. Il est donc essentiel de vérifier la qualité de la note attribuée à ces derniers par les agences de notation.

La partie « stratégie sur dérivés », la plupart du temps composée d'options d'achat ou de vente, joue un rôle prépondérant dans la construction d'un produit structuré. C'est elle qui détermine la plupart du temps son niveau de rendement.

Le choix des dérivés va dépendre :

- du niveau de risque souhaité pour le produit (protection du capital ou non) ;
- de l'horizon de placement préféré ;
- du type de rendement et d'exposition recherchés ;
- des conditions de marché.

**REPERES :**

- **Durée d'investissement recommandée** : l'horizon de placement va du très court terme (principalement les produits ayant un sous-jacent du type devises) au très long terme (sur tous les types de sous-jacents).
- **Objectif et politique d'investissement** : l'univers des sous-jacents possibles est extrêmement varié, il recouvre :
  - les actions et indices, les paniers d'actions et d'indices ;
  - les devises et paniers de devises ;
  - les matières premières (métaux précieux, métaux de base, énergie...)
  - les taux d'intérêt (indices de base comme le Libor et l'Euribor mais également des sous-jacents tels que le Constant Maturity Swap (« CMS »)) ;
  - le crédit (Obligation, Itraxx, Credit Default Swap (« CDS ») ...)
  - les fonds incluant les OPVCM et les fonds de fonds ;
  - les indices composites créés en pondérant différents actifs dans un seul et même indice,
  - les autres actifs, tels que la volatilité...

**Présentation des produits structurés**

Un produit structuré se caractérise par différents paramètres, dont l'agencement répond à un niveau de rendement ou de risque souhaité par les investisseurs.

Ces différents paramètres définissent les caractéristiques du produit telles que :

- les caractéristiques économiques liées aux anticipations des investisseurs ;
- les caractéristiques techniques liées au(x) sous-jacent(s) et à la formule de remboursement ;
- les caractéristiques juridiques liées à la nature du véhicule d'investissement.



### **Les TNCT structurés**

Les titres de créance négociables à court terme (<1 an) sont émis par des établissements financiers et transférables sous certaines conditions.

Le marché secondaire au prix de marché est possible à la vente et sur demande et pour un montant minimum déterminé.

La garantie du capital par l'émetteur ou par un tiers est possible. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur.

### **Les TNMT structurés et autres produits structurés**

Ce sont des titres de créance émis par des établissements financiers ou des entreprises. Ils sont transférables.

Le marché secondaire au prix de marché est possible à l'achat et à la vente selon des règles définies dans le prospectus d'émission.

La garantie du capital par l'émetteur ou son garant est possible. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur ou garant.

### **Les obligations structurées**

Une obligation structurée a les caractéristiques principales d'une obligation, à savoir : un émetteur, une maturité déterminée, une devise, un prix à l'émission sur le marché primaire et un prix en cours de vie sur le marché secondaire. Elle est généralement composée :

- d'une obligation classique zéro-coupon : dont les intérêts sont capitalisés jusqu'à l'échéance permettant ainsi de protéger une partie ou la totalité du capital à l'échéance ;
- d'un produit dérivé (option d'achat ou de vente, swap...) : ce qui permet d'avoir un rendement potentiellement plus élevé que l'obligation simple et lié à l'évolution du/des sous-jacents sélectionnés.

Comme toutes les obligations, les obligations structurées sont des titres de créance. En effet, en y souscrivant, vous prêtez de l'argent à un émetteur qui s'engage, en échange, à vous rembourser sous forme de coupons versés périodiquement ou à l'échéance et éventuellement à protéger le capital à l'échéance.

En conséquence, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur, vous risquez de ne pas percevoir les coupons auxquels vous avez droit et de perdre le capital investi. A cela s'ajoute également les risques propres au(x) sous-jacent(s) choisis.

### **Quels sont les risques associés à un produit structuré ?**

Comme tout instrument financier, les produits structurés induisent un certain nombre de risques pour leurs investisseurs :

#### **1. Le risque de marché**

La valeur de marché d'un produit structuré peut varier significativement sous l'influence de divers facteurs, tels que :

- le niveau de performance des actifs sous-jacents et leur volatilité ;
- la variation des taux d'intérêt ;
- la variation des taux de change (en particulier si le produit est libellé dans une autre devise que la devise de référence de l'investisseur) ;
- la durée de vie restante du produit jusqu'à sa maturité ;
- le remboursement au gré de l'émetteur pouvant donner lieu à un risque de réinvestissement.

#### **2. Le risque sur le capital investi**

Dans le cas d'un produit structuré à capital protégé ou garanti à la date d'échéance, l'investisseur bénéficiera d'une protection ou d'une garantie du capital investi à la condition de conserver ses titres



jusqu'à maturité. Cependant, cette protection ou garantie du capital investi peut ne pas intervenir si l'émetteur ou son garant venait à faire défaut.

Pour les produits n'offrant aucune protection ou garantie du capital investi, ce dernier est en risque à la date d'échéance. Ainsi, en cas d'évolution défavorable du sous-jacent, l'investisseur pourrait subir des pertes partielles ou totales sur le capital investi.

### **3. Le risque de structuration**

L'investisseur doit comprendre parfaitement les mécanismes du produit structuré proposé, ainsi que le résultat issu de la formule de remboursement ou de la valorisation choisie, en fonction de différentes anticipations de marché et de la nature du ou des sous-jacents.

### **4. Le risque de crédit**

Pour tous les produits structurés, chaque investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur et, le cas échéant, celui de son garant. Ainsi, en cas de faillite, défaut de paiement, ou s'il s'agit d'un établissement de crédit, de mise en résolution de l'émetteur et, le cas échéant, de son garant, l'investisseur est susceptible de subir des pertes partielles ou totales sur le capital investi.

Attention : les notations de l'émetteur reflètent l'opinion indépendante des agences de notation qui les attribuent et ne sont pas à considérer comme une garantie de la qualité de crédit.

### **5. Le risque de liquidité**

Pour tous les produits structurés, la liquidité du produit est entièrement à la main de l'émetteur qui peut prendre ou non l'engagement, dans des conditions de fonctionnement normales de marché, d'acheter ou de vendre le produit à l'investisseur selon certains critères définis au départ (prix, périodicité et montant minimum). S'il souhaitait sortir avant la maturité du produit, l'investisseur pourrait ainsi être amené à ne pas pouvoir vendre partiellement ou en totalité son actif financier ou à vendre à un cours sensiblement défavorable.

### **6. La valorisation**

De par la composition particulière des produits structurés, les valorisations sont affectées par de nombreux paramètres. Pour comprendre ces valorisations, l'investisseur doit être conscient que la valorisation brute ne suffit pas mais qu'il faut passer par l'analyse des différentes composantes et paramètres du produit pour juger du résultat.

### **7. L'effet de levier**

L'effet de levier éventuellement attaché au produit structuré peut amplifier très fortement à la fois le rendement et le risque de perte en capital.

## **Ce qu'il faut savoir avant d'investir dans un produit structuré**

1. Vous devez lire attentivement la documentation qui vous est remise (fiche produit, prospectus, brochure, DICI, Document d'informations clés...).
2. Il existe des produits structurés à capital totalement ou partiellement protégé ou n'offrant aucune protection du capital investi. Lorsque le capital investi est totalement protégé et remboursé à l'échéance, on parle de produits à capital garanti.
3. Les produits structurés ont la particularité d'offrir des solutions permettant de tirer profit de toutes les configurations de marché (haussier, baissier, stable ou volatile) en contrepartie de plus de risques.

## **Les frais sur les produits structurés**

Les frais sont identifiables et comparables dans la documentation relative à chaque produit structuré.

Une information détaillée sur les frais de chaque produit structuré figure en particulier à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » de leur Document d'informations clés.

**Fiscalité**

Pour plus d'informations et connaître les dernières dispositions fiscales, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil habituel.

**GLOSSAIRE**

**Structuration** : assemblage financier de la partie « placement » et de la partie « stratégie sur dérivés » donnant naissance à l'investissement structuré.

**Dérivé** : instrument financier dont la valeur dépend des variations d'un actif sous-jacent (taux, change, actions, indices, matières premières...). Les dérivés sont de trois types : options, swap et termes.

**Option** : l'option est un produit dérivé « conditionnel ». L'acheteur d'une option paye une « prime » pour avoir le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix prédéfini. A l'inverse, le vendeur d'une option se soumet à la décision de l'acheteur et encourt tous les risques en contrepartie de la prime qui lui est versée.

**Prospectus** : document juridique mis en place par l'émetteur détaillant les caractéristiques générales de son programme d'émission de titres structurés. Les caractéristiques définitives de chaque produit structuré sont par ailleurs détaillées dans le document intitulé « Termes et conditions définitifs » (« *Final Terms* » en anglais) communiqué aux investisseurs post émission.

**Document d'informations clés** : document d'information relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP) devant être remis aux clients non professionnels investissant dans des produits structurés.

**Fiche produit** : document présentant notamment les caractéristiques juridiques, le mécanisme de remboursement, les conditions (d'émission, d'achat...) et les avantages/inconvénients des produits structurés ainsi que les risques associés à ce type d'investissement.

**Maturité** : durée de vie du produit structuré.

**En savoir plus**

*Votre Conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire avant de prendre vos décisions d'investissement.*